

DOSSIER DE PRESSE du 23 DECEMBRE 2010

Le Pôle Véhicule du Futur et Pôle Emploi Alsace et Franche-Comté signent une convention en faveur de l'emploi

Contexte

Depuis fin 2008, la situation de l'emploi s'est rapidement dégradée au plan national comme au plan régional. Les chiffres du chômage témoignent de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, parmi lesquels un volume inédit de jeunes. La situation des travailleurs frontaliers va continuer de stagner sur les mois à venir, amplifiant les difficultés déjà constatées de manière générale.

En réponse à cette situation conjoncturelle majeure qui emportera des incidences sur plusieurs années, le Pôle de Compétitivité Véhicule du Futur et Pôle Emploi Franche-Comté et Alsace s'engagent ensemble dans un plan d'action volontariste en faveur de l'emploi, de la sécurisation des parcours professionnels et du développement du contrat de professionnalisation des + et - de 26 ans.

Pourquoi une convention de partenariat entre les 2 structures ?

Un pôle de compétitivité est un acteur du développement de l'emploi sur un territoire donné. Par les projets d'innovation technologique qu'il fait émerger et qu'il accompagne, il participe à la création d'emplois dans les entreprises et les laboratoires concernés. Dans certains cas, il s'agira de maintenir les emplois existants. Les pôles de compétitivité sont de plus en plus amenés à rendre des comptes sur les emplois créés ou maintenus.

Quels sont les besoins des entreprises ?

Les entreprises qui se développent grâce à des projets d'innovation ont besoin de main d'œuvre qualifiée. Elles font généralement appel à Pôle Emploi et utilisent aussi leur réseau de connaissance dans l'automobile. La Bourse d'emploi du Pôle Véhicule du Futur répond à ce besoin de faire connaître les postes à pourvoir dans le réseau des entreprises du domaine automobile.

L'objectif des partenaires que sont le Pôle Véhicule du Futur et Pôle Emploi est totalement partagé : il s'agit de répondre au plus vite aux entreprises pour satisfaire leur besoin de recrutement.

Quel type de partenariat ?

D'un côté, le Pôle Véhicule du Futur qui connaît mieux que quiconque le secteur automobile et ses besoins en terme de postes à pourvoir ;
D'un autre côté, Pôle Emploi qui connaît parfaitement la population des demandeurs d'emploi et les évolutions du tissu industriel et des services.
Il paraît évident que, dans le cadre d'un partenariat actif, la rencontre régulière des 2 est de nature à permettre une meilleure prise en compte des besoins des entreprises et des aspirations des demandeurs d'emploi.

.../...

Quels engagements concrets pour le Pôle Véhicule du Futur ?

Le Pôle Véhicule du Futur prend les engagements suivants :

- mettre à disposition de Pôle Emploi le résultat de ses travaux en matière de cartographies des entreprises, des laboratoires et des structures de formation ;
- participer, à la demande, aux réunions sectorielles (automobile) organisées par Pôle Emploi ;
- offrir un total et libre accès à la Bourse d'emplois du Pôle Véhicule du Futur ;
- faciliter l'accès de ses adhérents aux informations sur les prestations de Pôle Emploi, notamment dans le cadre de la découverte des métiers ;
- participer à quelques forums de promotion des métiers liés aux activités du PVF.

Quels résultats attendus ?

Le partenariat entre le Pôle Véhicule du Futur et Pôle Emploi fera l'objet d'un bilan après une année de fonctionnement.

A propos du Pôle

Pôle de compétitivité sur les régions Alsace et Franche-Comté, le Pôle Véhicule du Futur a pour finalité d'inventer les solutions pour les véhicules et les mobilités du futur dans une perspective de développement durable au service des acteurs du territoire.

Le Pôle en chiffres, c'est près de 200 membres, 74 projets financés pour 182 M€ impliquant 183 entreprises dont 50% de PME.

Ils soutiennent le Pôle :



Contact presse :

Pôle Véhicule du Futur – Véronique Nardi - 06 37 86 46 19 – vn@vehiculedufutur.com

Accord Cadre interrégional Franche-Comté/Alsace

Pôle Emploi Franche-Comté

représenté par :

Monsieur Jean-Marie SCHIRCK, Directeur régional

&

Pôle Emploi Alsace

représenté par :

Monsieur Pierre-Yves LECLERCQ, Directeur Régional

&

Le Pôle de Compétitivité Véhicule du Futur

représenté par :

Monsieur Georges LAMMOGLIA, Président



Depuis fin 2008, la situation de l'emploi s'est rapidement dégradée au plan national comme au plan régional. Les chiffres du chômage témoignent de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, parmi lesquels un volume inédit de jeunes. La situation des travailleurs frontaliers va continuer de stagner sur les mois à venir, amplifiant les difficultés déjà constatées de manière générale.

En réponse à cette situation conjoncturelle majeure qui emportera des incidences sur plusieurs années, le Pôle de Compétitivité et Pôle Emploi Franche-Comté et Alsace s'engagent ensemble dans un plan d'action volontariste en faveur de l'emploi, de la sécurisation des parcours professionnels et du développement du contrat de professionnalisation des + et – de 26 ans.

A l'appui de cette ambition, seront mobilisées des primes à l'employeur, le soutien financier du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels et le Service Public de l'Emploi.

Considérant par ailleurs les difficultés des entreprises en matière de recrutement et particulièrement dans les TPE-PME, de leurs problématiques spécifiques dans ce domaine, le Pôle de Compétitivité Véhicule du Futur et les Directions Régionales Franche-Comté et Alsace de Pôle Emploi conviennent de :

- Privilégier les contrats de professionnalisation des + et – de 26 ans, qui constituent un levier majeur favorisant l'accès et le retour rapide et durable à l'emploi et qui se présentent comme un instrument de formation et d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi jeunes et adultes qu'il convient de promouvoir,
- Renforcer leur coopération pour faciliter au plan régional la mise en place d'actions concertées auprès des entreprises pour permettre l'émergence de solutions institutionnelles, techniques et financières favorisant la promotion de dispositifs communs en réponse aux besoins de recrutement dans les entreprises.

Cette convention poursuit également comme objectif la valorisation des moyens pour la mise en œuvre de démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences s'inscrivant ainsi dans les évolutions actuelles et futures concernant le rôle des OPCA en matière d'emploi et de formation professionnelle

La convention reprend le message du 8 septembre 2009 de C. LAGARDE et L. WAUQUIEZ réaffirmant leur volonté d'amplifier la mobilisation pour l'emploi, en particulier en associant aux côtés des acteurs traditionnels du Service Public de l'Emploi (services de l'Etat, Pôle emploi, Unedic, AFPA, missions locales et réseau Cap emploi) les OPCA interprofessionnels (AGEFOS Pme, OPCAREG, OPCALIA...), « *acteurs essentiels des politiques de formation notamment dans le cadre du CTP/CRP* ».

Elle s'inscrit également dans un contexte affirmée nationalement en faveur du développement et du maintien de l'emploi et des compétences des publics seniors de 45 ans et plus.

Les signataires s'engagent par le présent accord, à favoriser l'articulation de leurs moyens et outils auprès de leur réseau respectif et à agir auprès des autres institutions en charge de la politique de l'emploi, pour faciliter la prise en compte territoriale des besoins d'emplois et de qualifications des entreprises.

LES PARTENAIRES

- **Le Pôle de Compétitivité Véhicule du Futur**

La finalité du Pôle de Compétitivité véhicule du Futur est d'inventer les solutions pour les véhicules et les mobilités du futur dans une perspective de développement durable au service des acteurs du territoire.

Le Pôle est convaincu que les véhicules qui s'imposeront dans le futur sont ceux qui seront en cohérence avec les nouveaux modes de mobilité. C'est pour cette raison qu'il adopte une approche globale qui comprend plusieurs volets étroitement liés :

- **L'étude et la compréhension des nouveaux modes mobilité.**

- **Le développement de solutions de mobilité urbaine et périurbaine incluant à la fois**

- des véhicules propres spécifiquement adaptés aux nouveaux usages
- des systèmes intelligents de conduite et de gestion des véhicules

- **L'expérimentation sur le terrain, en conditions réelles, des solutions développées.**

Le Pôle de Compétitivité Véhicule du Futur a en outre, bénéficié en 2008 de l'apport en son sein du réseau des entreprises de la filière automobile de la région « Est » communément et statutairement appelé « PerfoEst ».

- **Pôle Emploi**

- Une structuration en quatre niveaux : national, régional, territorial, local.
- 27 délégués régionaux, près de 45 000 experts dans tous les domaines touchant à l'emploi : recrutement, orientation, formation, insertion dans l'emploi, marché du travail, développement de l'emploi.
- Un opérateur fortement déconcentré pour favoriser l'adaptation territoriale des politiques de l'emploi et résolument orienté au service de ses clients : demandeurs d'emploi, employeurs et aussi collectivités territoriales.
- Une mission centrale, le placement.
- Plus de 3,7 millions d'offres d'emploi confiées par les entreprises en 2007 et plus de 3,3 millions de recrutements réussis
- Le premier site emploi en France avec :
 - o près de 200 millions de visites par an
 - o 130 000 offres d'emploi consultables en ligne chaque jour
 - o et 700 000 profils directement accessibles
- L'engagement à agir dans le cadre de la Charte du Service Public de l'Emploi contre les discriminations, pour l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'égalité professionnelle hommes-femmes.

LES ENJEUX

Au 1^{er} juillet 2010, la région Franche-Comté totalise 51 398 salariés répartis dans 657 établissements du secteur Automobile et plus largement dans le domaine des mobilités. La région Alsace compte de son côté 52 238 salariés répartis dans 357 établissements pour le même domaine.

Ce sont donc 1 014 entreprises et 103 636 salariés qui sont potentiellement concernés par la présente convention.

• Pour le Pôle de Compétitivité Véhicule du Futur :

L'emploi, et de ce fait, les compétences et métiers de demain, constituent un objectif prioritaire des pôles de compétitivité. Le Pôle de Compétitivité Véhicule du Futur s'est fixé les objectifs suivants :

1) L'emploi

- a) Soutenir la création d'emploi en région
- b) Accompagner et favoriser les initiatives en matière d'innovation technologique (soutien et accompagnement de projets).
- c) Promouvoir l'innovation sociale (contrat intergénérationnel).
- d) Se doter d'outil sur la base d'une GPEC territoriale.
- e) Répondre aux sollicitations tant des entreprises qui ont des postes à pourvoir qu'aux demandeurs d'emplois en recherche active, par une diffusion de ces informations à l'ensemble des membres du réseau et aux Pôles emploi de Franche-Comté et d'Alsace (bourse d'emplois du Pôle Véhicule du Futur).

2) Compétences

- a) Tendre vers un rapprochement des stratégies économiques et éducatives.
- b) Anticiper les évolutions et besoins à moyen/long terme, par des formations nouvelles et métiers de demain (croissance verte, véhicules électriques et hybrides, design intérieur, etc....).
- c) Développer les coopérations industrie/formation et les partenariats universités/écoles/branches professionnelles et entreprises.
- d) Favoriser les articulations entre les organismes de formation continue et l'enseignement secondaire et supérieur.
- e) Faire participer les partenaires de la formation initiale et continue aux projets du Pôle de Compétitivité.

• Pour Pôle Emploi :

- Se mettre au service des entreprises du secteur Automobile en les aidants à réussir leurs recrutements.
- Agir contre l'exclusion professionnelle et les discriminations aux côtés du Pôle Véhicule du Futur en lui donnant accès à des profils plus diversifiés en termes d'âge, de formation et d'expérience.
- Concourir avec l'appui du Pôle Véhicule du Futur, à l'atteinte des objectifs du plan d'action national seniors et du Plan Espoirs Banlieues en offrant de nouvelles opportunités d'emploi aux seniors et aux jeunes.

- **Pour l'ensemble des partenaires :**

Le Pôle Véhicule du Futur s'associe pleinement aux ambitions de Pôle Emploi. La présente convention devant permettre, grâce à la synergie des 3 signataires :

- ✚ d'**évaluer les besoins** en personnels au niveau des territoires, analyser les emplois et les perspectives d'évolution pour mieux anticiper les besoins en compétences et répondre aux difficultés de recrutement des entreprises,
- ✚ de **promouvoir les métiers** existant et se développant dans les entreprises membres du Pôle Véhicule du Futur auprès des demandeurs d'emploi, y compris auprès des salariés licenciés suite à des restructurations ou mutations économiques,
- ✚ de **satisfaire au plus tôt la demande** de recrutements des entreprises et services afférants.
- ✚ de **professionnaliser et accompagner** les demandeurs d'emploi, notamment les jeunes, les seniors et ceux rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail en mettant en place une ingénierie de formation.

De manière générale, la coopération entre les signataires s'exerce dans le cadre de la lutte contre les discriminations, pour l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

LES ACTIONS ET LES ENGAGEMENTS

1. Etablir un diagnostic territorial partagé des besoins en personnels

Les Directions Régionales Franche-Comté et Alsace de Pôle Emploi s'engagent à :

- identifier les publics prioritaires et définir les dispositifs de formations et/ou d'accompagnement nécessaires pour proposer aux entreprises du secteur des candidats correspondant aux profils de poste,
- informer les signataires sur leur offre de service visant à réussir l'intermédiation entre les entreprises qui recrutent et les demandeurs d'emploi, sur la politique de l'emploi et sur les mesures mises en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux.
- élaborer ensemble un diagnostic territorial commun des besoins en personnels, des potentialités d'emploi, des compétences attendues pour anticiper les besoins en recrutement et mieux appréhender les difficultés et tensions du marché.
- mettre à disposition des signataires les données statistiques régionales sur :
 - ✚ les offres et demandes d'emploi dans le secteur concerné par la présente convention,
 - ✚ l'évolution des effectifs salariés du secteur, comme des effectifs des demandeurs d'emploi et allocataires recherchant un emploi dans ce secteur,
 - ✚ les travaux statistiques produits par les institutions de l'assurance chômage relatifs au secteur de la métallurgie, enquêtes périodiques réalisées sur les besoins de main d'œuvre des entreprises (BMO), statistiques relatives à la demande d'emploi allocataires,
 - ✚ inviter régulièrement les représentants du Pôle Véhicule du Futur aux réunions sectorielles régionales organisées par Pôle Emploi Franche-Comté et Alsace afin de développer un véritable partenariat entre les différents acteurs de l'emploi.

Le Pôle de Compétitivité Véhicule du Futur s'engage à :

- mettre à disposition de Pôle Emploi ses travaux de cartographie des entreprises, des laboratoires et des formations initiales et continues des 2 Régions avec les possibilités de tri par départements, effectifs, secteur professionnel, etc....
- participer ponctuellement aux réunions régionales organisées par Pôle Emploi (exemple : réunions sectorielles) afin d'établir un partenariat renforcé.
- offrir un total accès en consultation de la Bourse d'emplois du Pôle Véhicule du Futur, tant en ce qui concerne les offres de postes que les candidatures reçues.

2. Promouvoir les métiers et les emplois de la filière « systèmes de mobilité »

Pôle Emploi Franche-Comté et Alsace et le Pôle Véhicule du Futur s'engagent à :

- organiser des actions communes de promotion des métiers concernés par la présente convention et d'information sur les opportunités d'emploi, auprès de l'ensemble des actifs à la recherche d'un emploi, en particulier auprès des personnes en reconversion professionnelle.

Le Pôle Véhicule du Futur s'engage à :

- faciliter l'information à ses adhérents de la prestation d'évaluation en milieu de travail de Pôle Emploi de Franche-Comté ou Alsace, pour permettre la découverte des métiers de la métallurgie au sein des entreprises,
- les inciter à accueillir des demandeurs d'emploi dans le cadre de cette prestation,
- participer aux forums organisés au niveau régional et/ou local pour promouvoir les métiers du secteur.

Pôle Emploi Franche-Comté et Alsace s'engagent à :

- informer systématiquement les demandeurs d'emploi, en particulier les publics en difficulté, sur les opportunités d'emploi offertes par le secteur concerné par la présente convention,
- repérer les capacités et compétences transférables recherchées par les entreprises pour favoriser la mobilité professionnelle vers le secteur concerné par la présente convention parmi les demandeurs d'emploi provenant d'autres secteurs, notamment ceux licenciés à la suite de restructurations ou de mutations économiques,
- développer les évaluations en milieu de travail pour faire découvrir les métiers concernés par la présente convention aux demandeurs d'emplois,
- mobiliser leur réseau de partenaires (Missions locales, Cap emploi, PLIE, APEC, AFPA, etc.) pour informer les publics suivis spécifiquement, des opportunités d'emploi dans le secteur concerné par la présente convention.

3. Satisfaire les besoins en recrutement

Une procédure de traitement des offres d'emploi du site internet « Bourse d'emplois du Pôle Véhicule du Futur » ainsi qu'un tableau de suivi sont annexés à la convention.

Le Pôle Véhicule du Futur s'engage, en contrepartie de la mobilisation de l'offre de service de chacun des signataires, à sensibiliser fortement ses adhérents à :

- informer les agences locales :
 - ✚ des besoins prévisionnels de recrutement,
 - ✚ de l'ensemble de leurs offres d'emploi,
 - ✚ à définir les caractéristiques des postes et des profils attendus,
 - ✚ des résultats des candidatures transmises.
- recourir aux services de Pôle Emploi Franche-Comté et Alsace, à ses prestations et outils pour faciliter les recrutements
- participer, selon les besoins en personnel identifiés, aux opérations régionales de recrutement de type «Un jour, Un métier».

Pôle Emploi Franche-Comté et Alsace s'engagent à :

- développer une offre de service commune permettant de :
 - ✚ définir avec les entreprises concernées par la présente convention les caractéristiques des postes à pourvoir, les profils recherchés et le service qui leur est le plus adapté,
 - ✚ proposer des candidatures de demandeurs d'emploi dont le profil professionnel correspond au profil recherché, possédant la qualification attendue ou susceptible de l'acquérir,
 - ✚ déployer, a minima une fois par an, une offre de service spécifique répondant aux besoins en recrutement à l'occasion de la manifestation annuelle « Un jour, Un métier »,
 - ✚ contribuer à la fiabilisation des profils des demandeurs d'emploi à travers un diagnostic personnalisé portant sur les perspectives de reclassement lors de leur inscription, et en continu par une information sur les perspectives d'évolution des métiers.
- développer des prestations d'évaluation pour repérer chez les candidats les capacités et les aptitudes à travailler dans le secteur concerné par la présente convention,
- mettre en œuvre la méthode de recrutement par simulation pour évaluer les habiletés et capacités des demandeurs d'emploi à occuper les emplois proposés,
- transmettre ses plaquettes de présentation de son offre de service, de ses outils et prestations pour faciliter le recrutement.

4. Professionnaliser et accompagner le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et contribuer à la sécurisation des parcours

Pôle Emploi Franche-Comté et Alsace et le Pôle Véhicule du Futur s'engagent à :

- proposer aux entreprises des parcours professionnalisant,
- mettre en œuvre un plan d'action commun au regard de leurs spécificités locales,
- informer les entreprises, les demandeurs d'emploi et les salariés, sur le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE), les Actions de Formation Préalable au Recrutement (AFPR), la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) et apporter conseils et aides appropriés.

Le Pôle Véhicule du Futur s'engage à diffuser des informations afin de :

- sensibiliser les organismes compétents de la branche pour développer la formation des demandeurs d'emploi et les actions de tutorat,
- favoriser et proposer les certificats de qualification professionnelle (CQP),
- promouvoir la validation des acquis de l'expérience (VAE),
- promouvoir les Actions de Formation Préalable au Recrutement (AFPR).
- Promouvoir la préparation opérationnelle à l'emploi (POE).

Pôle Emploi Franche-Comté et Alsace s'engagent à assurer la promotion et la diffusion d'information sur :

- ✚ les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage auprès des entreprises et auprès des demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, recherchant l'accès à une certification pour une insertion durable,
- ✚ la VAE et inciter les demandeurs d'emploi à entreprendre une démarche de certification professionnelle,
- ✚ les analyses et évaluations réalisées, ainsi que les résultats en matière d'insertion, de parcours de formation.

SUIVI ET EVALUATION

La présente convention a pour objet de déterminer le contenu et les modalités de collaboration entre les cosignataires, dans le cadre de leurs missions respectives, et en cohérence avec leurs engagements au sein du dispositif régional en vigueur à la signature de cette convention.

Pôle Emploi et le Pôle Véhicule du Futur désigneront un référent chargé de faire le lien entre les deux organismes en vue de mettre en œuvre de manière concrète la présente convention. Ces référents se rencontreront en tant que de besoin dans cette perspective ainsi que pour définir les moyens d'évaluer les résultats de la présente convention :

- 🇫🇷 Pour Pôle emploi Franche-Comté : **Monsieur Michel RIGOLET**
- 🇫🇷 Pour Pôle Emploi Alsace : **Madame Francicia COURTOIS**
- 🇫🇷 Pour le Pôle Véhicule du Futur : **Monsieur Bruno VITRAC**

- suivi du nombre de contrats de professionnalisation jeunes et adultes,
- nombre d'aides mobilisées,
- actions conduites en direction des adhérents du Pôle Véhicule du Futur.

Pour favoriser la mise en œuvre concrète des actions visées par la présente convention, les Directions Régionales Franche-Comté et Alsace de Pôle Emploi et le Pôle Véhicule du Futur échangeront le nom des correspondants territoriaux en charge des actions concernées.

Pôle Emploi transmettra une cartographie des équipes professionnelles.

Une rencontre de bilan sera ensuite organisée entre les Directions des deux partenaires en vue de faire le point de la convention à destination des partenaires sociaux ou Instances Paritaires.

DUREE

Le présent accord est conclu pour une durée de un an à compter de la date de signature. Il peut être résilié sur l'initiative de l'une des parties en respectant un préavis de trois mois.

Fait à Besançon, le 23 décembre 2010

Le Directeur Régional
Pôle Emploi Franche-Comté
Jean-Marie Schirck

Le Président du Pôle Véhicule du Futur
Georges Lammoglia

Le Directeur Régional
Pôle Emploi Alsace
Pierre-Yves Leclercq